

DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME,
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE LA NORMALISATION,
DE LA MÉTROLOGIE ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**Décision n° 10.00.271.002.1
du 29 janvier 2010**

Bureau de la métrologie
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 Paris Cedex 13

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002, à l'exception du code Etat membre.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte de contrôleur

Homologation n° e2 - 33

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour la principauté d'Andorre**
3. Noms des fabricants : Imprimerie Nationale et GEMALTO
4. Adresses des fabricants :
 - Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France (bénéficiaire du certificat)
 - GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoires : Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essai.
7. Date et nombre des essais : du 29 octobre 2009 au 25 janvier 2010, selon la liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement, ainsi que les essais effectués pour les certificats de sécurité et d'interopérabilité.
8. Date de l'homologation : **29 janvier 2010**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- Sans objet

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **29 janvier 2010**

13. Documents descriptifs annexés :

- reproductions des différents modèles de cartes (recto et verso)

14. Remarques :

- Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO MultiApp ID Tachograph 36K, composant SLE66CX360PE INFINEON, application TachographV1.1.
- Liste des certificats pris en compte :
 - certificats de fonctionnement n° 09.00.271.009.1 du 17 juillet 2009 et n° 10.00.271.001.1 du 29 janvier 2010 ;
 - certificat de sécurité DCSSI-2007/20 du 16 novembre 2007 ;
 - certificats d'interopérabilité n° JRC_DTC/50-047/2009 du 5 octobre 2009.
- Plans, schémas et notices déposés à la Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie sous la référence DA 00-056, au laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

signé

Roger FLANDRIN

Reproductions des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour la principauté d'Andorre



Carte de conducteur



Carte de contrôleur



Carte d'entreprise



Carte d'atelier